

DELIBERATION N° 2008/10-02 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Rapporteur : Monsieur LAMY

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au budget primitif.

Pour l'exercice 2008, il est nécessaire que le Conseil Municipal adopte un budget supplémentaire qui reprend notamment les résultats de l'exercice 2007 et les restes à réaliser d'investissement 2007.

La balance du budget supplémentaire 2008 proposée, est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles :	125 500,00 €
Recettes d'ordres :	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement :	125 500,00 €

Dépenses réelles :	92 880,00 €
Dépenses d'ordres :	32 620,00 €
Total des dépenses de fonctionnement :	125 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles :	1 017 166,52 €
Recettes d'ordres :	102 620,00 €
Reprise excédent d'investissement 2007 :	905 779,33 €
Total des recettes d'investissement :	2 025 565,85 €

Dépenses réelles :	769 392,22 €
Restes à réaliser 2007 :	1 186 173,63 €
Dépenses d'ordres :	70 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	2 025 565,85 €

Ainsi, le budget supplémentaire 2008 est présenté en équilibre.

Il est à noter que les résultats de l'exercice 2007 ont été approuvés par la délibération n°2008/06-02 du Conseil Municipal lors de sa séance du 23 juin 2008.

Intervention de Ludres Autrement et Pour Tous

Budget supplémentaire 2008 : Les élus de Ludres Autrement et Pour Tous souhaitent avoir des précisions sur trois points :

- *Ludres en fête n'a pas eu de subventions dans le budget primitif, ce point devait être réglé dans le budget supplémentaire, or rien ne figure dans le BS pour cette animation.*
- *Les associations de parents ont attiré l'attention sur l'état des sanitaires de l'école Loti, or rien n'est inscrit dans le BS pour des travaux dans cette école.*
- *Les sommes inscrites (opération 50) permettront-elles de donner enfin un bureau aux groupes de l'opposition ?*

Intervention de Monsieur Philippe FRANOUX, groupe Ludres Ensemble :

Le budget supplémentaire pas plus que le budget primitif ne porte l'empreinte d'une évolution dans les choix politiques de l'équipe dirigeante : on note un léger frémissement au niveau social pour le CCAS (35 000 euros supplémentaires par rapport au budget 2007 et un micro-geste pour le développement durable (aide de 150 euros à l'installation de chauffe-eau solaires)... mais que représentent ces sommes en comparaison des 100 000 euros donnés à la société Label LN pour organiser des spectacles à l'Espace Chaudeau sur le dos des Ludréens.

Côté charges de fonctionnement, nous souhaiterions obtenir le détail des 240 700 euros utilisés pour financer des contrats de prestation de service avec des entreprises. Trouve-t-on là les charges de Chaudeau ?

Par ailleurs, au niveau des investissements, la principale opération (460 000 euros tout de même) est classée en divers. Ce divers cache-t-il un projet confidentiel ?

Par ailleurs, au regard de la conjoncture actuelle, nous attirons solennellement, dès à présent, votre attention sur les prochains budgets (municipaux et communautaires) qui pourraient être marqués par une diminution des recettes au niveau de la taxe professionnelle (par décision nationale et pertes d'entreprises sur le Dynapôle).

Nous comprendrons l'importance d'une rigueur budgétaire mais sans négliger la politique sociale notamment en direction des jeunes et des familles, voire en l'accentuant.

Réponse de Monsieur le Maire :

Deux grands points :

Premièrement, il faut être conscient que demain il faudra faire plus avec moins, c'est-à-dire avec moins d'argent et, deuxièmement, la rigueur en matière de gestion devra être désormais le maître mot.

Quant aux questions qui m'ont été posées par Monsieur NOEL :

Concernant l'association Ludres en Fête, il a été précisé lors du vote des différentes subventions, qu'elle pourrait percevoir une subvention dès lors que les comptes de l'exercice 2007 nous auront été

présentés, mais à ce jour ce document définitif ne nous a pas été transmis. Une aide de 5 000 € leur a malgré tout été octroyée pour l'organisation des premières manifestations 2008. Nous avons travaillé ensemble pour l'organisation des fêtes de fin d'année et nous en assurons la charge sur le budget Fêtes de cette année.

Concernant les sanitaires de l'école Loti, je donne la parole à Jean-Daniel KIELISZEK :
Ceux-ci présentent effectivement une odeur malsaine. Nous sommes déjà intervenus en changeant l'ensemble des siphons mais si le problème demeure, il faudra envisager d'autres investigations comme l'installation d'une VMC : ceci sera étudié lors de l'examen du budget primitif.

Les sommes inscrites au programme 50 consistent en des travaux importants de réfection intérieure à l'Hôtel de Ville (revêtement de sol de la salle du Conseil Municipal). Nous avons envisagé également la réfection des revêtements muraux de la salle Jean Monnet et la mise en place de serrures manœuvrables. En ce qui concerne l'attribution d'un bureau aux groupes de l'opposition, celle-ci est conditionnée par un repositionnement des services sur proposition du Directeur Général des Services et la réfection de certains bureaux en régie (par les services techniques de la Ville). Cela prendra encore plusieurs mois.

Je répondrai à Monsieur FRANOUX en précisant que les grandes orientations sont examinées lors du débat d'orientation budgétaire, ce document a été certes établi au cours du précédent mandat mais ce que vous retrouvez aujourd'hui dans le budget est la traduction de certaines actions progressives que nous avons inscrites dans notre programme, c'est la base de notre contrat avec les habitants, c'est ce que nous réaliserons. Il y a certes un petit plus au niveau du CCAS vu la mise en place de l'A.L.S.H., c'est un début mais son fonctionnement ne pourra aller qu'en s'accroissant.

Vous dites un micro geste sur le développement durable, certes on vote une provision pour l'installation de chauffe-eau solaire mais ne sont pas concernées les installations de panneaux photovoltaïques qui ont un montage financier totalement différent. Nous allons ensuite engager un certain nombre d'actions, mais il faut bien être conscient que le développement durable s'exécute sur du long terme.
Comparer ces sommes au contrat avec LABEL LN n'est pas logique, mais il y a des contrats nous les assumerons, il y a un bâtiment à construire, nous le paierons. Le bilan financier de ce bâtiment vous sera communiqué comme demandé. Mais tous les secteurs quels qu'ils soient (éducation, CCAS, culturel tel que la Médiathèque) ont un coût ; c'est un poste supplémentaire certes mais soyez assurés que nous gérons au plus juste et qu'il est nullement question de gaspiller l'argent.

Concernant l'investissement de 460 000 €, ce n'est pas un investissement mais une provision pour des investissements futurs. Il est préférable de basculer cette somme en investissement plutôt que de la conserver en fonctionnement où elle serait plus facilement utilisable. Il n'y a pas à ce jour d'affectation particulière, cela servira à financer des opérations inscrites dans notre programme telles que la réfection des courts de tennis, la création d'une surface en terrain synthétique,.... Je vous précise également que tout mouvement sur cette ligne budgétaire avant le 31 décembre 2008 devrait être au préalable soumis au Conseil Municipal. Nous ne cachons rien.

Quant aux 50 000 €, nous avons un projet d'aménagement de la halte-garderie, mais il n'y a rien de formaliser, il s'agit seulement d'une provision.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 9 abstentions (groupe Ludres Autrement et Pour Tous et groupe Ludres Ensemble) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2008.